



Cachan, le 13 décembre 2021

1. *Secrétariat de M l'Adjoint à la Maire, Dominique Lanoë, responsable de la vie scolaire et des activités périscolaires*
2. *Secrétariat du cabinet de Mme la Maire, Hélène de Comarmond*
3. *Secrétariat des écoles élémentaires publiques de Coteau, Belle Image, Carnot, la Plaine, Paul Doumer*

C'est avec une profonde inquiétude que nous avons appris le retour du masque en extérieur, et en intérieur pour les activités sportives de faible intensité.

La plus haute juridiction administrative avait rappelé récemment que **le protocole sanitaire à l'école n'était pas un texte ayant force de loi ou de règlement, mais un simple document "destiné à rassembler des règles de bonne conduite et à fournir des recommandations"** (Conseil d'Etat, 1er juin 2021, ordonnance n°452502). En effet, le décret du 1er juin 2021, dans son article 36, ne concernait que le port du masque dans les espaces clos des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées).

Cela signifiait que la décision d'appliquer les mesures correspondantes au niveau 3 du protocole (notamment port du masque en récréation) relevait de la seule responsabilité de l'école et de la mairie.

Bien entendu, le décret a vite été modifié rendant le port du masque en cour de récréation obligatoire pour nos enfants.

Je voudrais vous rappeler que nos enfants souffrent beaucoup avec ce masque porté sur leur visage depuis plus d'un an maintenant. **C'est un dispositif médical imposé sans réflexion et sans autorisation parentale à des enfants en pleine santé.** Des équipes de spécialistes (psychologues, pédiatres, orthophonistes, médecins, psychiatres...) dénoncent déjà les effets catastrophiques du port du masque à long terme plusieurs heures par jour.

Nous savons donc aujourd'hui que ce masque est dangereux pour leur santé physique et mentale. Priver des enfants en pleine croissance de respirer en intérieur est déjà violent, mais les empêcher de respirer pendant une activité sportive ou en extérieur est inhumain.

Nos enfants nous ont informés que l'équipe périscolaire surveillait déjà la cour. En effet ces équipes n'ont pas tardé à prendre très au sérieux leur mission. Est-ce le rôle des agents du périscolaire ? Tout cela vous paraît-il sain ? Avez-vous conscience de la gravité de la situation ? Doit-on respecter des mesures lorsqu'elles viennent à l'encontre des besoins essentiels de l'être humain ?

Liberté Cachan



Alors que les plaintes et les recours en justice se multiplient, devant le Conseil d'Etat et même la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour faire annuler le décret lié au port du masque et pour mettre les différents acteurs face à leur responsabilité, pensez-vous que surveiller et masquer des enfants en cour de récréation permettra au pays de sortir de cette « crise » ?

Nous avons pour mission commune d'instruire nos enfants et de les aider à grandir. Nous voudrions donc faire appel à votre bienveillance pour que cet apprentissage se fasse dans les meilleures conditions possibles, dans le respect des besoins de l'être humain, et en préservant ce qu'il reste du lien de confiance entre les enfants, le corps enseignant, les professionnels qui les encadrent sur le temps périscolaire, et les parents.

Nous espérons que vos qualités humaines et votre capacité de discernement vous permettront de prendre le recul nécessaire face à ce contexte anxiogène qui est en train d'épuiser et de faire du mal aux enfants.

Nous espérons que vous saurez suggérer à vos équipes de laisser les enfants respirer.